

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 4 juin 2019

Délibération n°24 -2019 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-3, R 719-49 et suivants ;

Considérant le temps nécessaire pour construire et mettre en place une stratégie d'attractivité de l'établissement,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires pour une durée d'un an, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	15
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **14 JUIN 2019**

Document mis en ligne le : **14 JUIN 2019**